

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAE 150** Subventions (191.600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville et de l'autoriser à signer des conventions et avenants à conventions avec ces associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du 29 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec chacune des associations listées dans les articles de la présente délibération.

Article 2 : une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **Impulsion carrière emploi**, domiciliée 7, rue des Prairies 75020 Paris (SIMPA 184726 / dossier 2021\_06505)

Article 3: une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association **Réussir Moi Aussi**, domiciliée 105 rue des moines 75017e Paris (SIMPA 20218/ dossier 2021\_06794)

Article 4 : une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **Citoyennes interculturelles de Paris 20**, domiciliée 39 bis rue de tourtille 75020 Paris (SIMPA 54062/ dossier 2021\_07263)

Article 5 : une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **DesCodeuses**, domiciliée à la MVAC 18 rue Ramus 75020 Paris (SIMPA 191986/ dossier 2021\_06294)

Article 6: une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association **REUSSIR PARIS 18**, domiciliée Chez Mme GOUDIABY Stéphanie 15 RUE FRANCIS DE CROISSET, Paris 75018 (PARIS ASSO 189598/dossier 2021\_06800)

Article 7: une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association **ASSOCIATION BELLEVILLE CITOYENNE**, domiciliée 18 rue Bisson 75020 Paris (PARIS ASSO 19230/dossier 2021\_07155)

Article 8: une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association **LE GARAGE NUMERIQUE**, domiciliée 40 rue des Amandiers 75020 Paris (PARIS ASSO 117261/dossier 2021\_06635)

Article 9: une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association **CABEMPLOI Conseil Coaching Employabilité**, domiciliée 84 rue du pré saint gervais 75019 Paris (PARIS ASSO 188722/dossier 2021\_07177)

Article 10: une subvention de 6000 euros est attribuée à l'association **Positive Planet France**, domiciliée 1 PLACE VICTOR HUGO 92400 COURBEVOIE (PARIS ASSO 76901°) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Semaine de la création d'activités dans les QPV du 13e et 14e arrondissement	DAE-BDEL	5 000€	2021_05628
Accueil, accompagnement et suivi des créateurs d'entreprises dans le 17e, 18e et 19e	DAE-BDEL	1 000€	2021_05631

Article 11: une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association **MAISON 13 SOLIDAIRE**, domiciliée 13 rue Annie Girardot 75013 Paris (PARIS ASSO 121341/dossier 2021\_05493)

Article 12: une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **Association Initiatives Rencontres et Solidarite 10eme (Aires 10)**, domiciliée 2 rue Buisson Saint Louis 75010 Paris (PARIS ASSO 10829/dossier 2021\_05978)

Article 13: une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **RNB YOURSELF**, domiciliée 4 rue du général Brunet 75019 (PARIS ASSO 145481/dossier 2021\_08450)

Article 14: une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **La Cravate Solidaire**, domiciliée 23 rue Dagorno 75012 Paris (PARIS ASSO 180350/dossier 2021\_06559)

Article 15 : une subvention de 42.000 euros est attribuée à l'association **ESPEREM**, domiciliée 83, rue de Sèvres (6e) (PARIS ASSO 191343) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Action d'Accompagnement des femmes monoparentales et/ou victime du réseau prostitutionnel	DAE-BDEL	32.000€	2021_05711
Action de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain	DAE-BDEL	10.000€	2021_06337

Article 16: Une subvention de 22.000 euros est attribuée à l'association **Femmes Initiatives**, domiciliée Chez Mme Elisette ABADA 8 avenue de Choisy 75013 Paris (SIMPA 12825), selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Insertion Professionnelle Et Employabilite	DAE-BDEL	18 000€	2021_06450
ASL/FLE /Activites Transversales	DASES-SEPLEX	4 000€	2021_06449

Article 17 : une subvention de 85.100 euros est attribuée à l'association **Accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE)**, domiciliée 17 rue Bernard Dimey 75018 Paris (PARIS ASSO 8382) selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Femmes en mouvement	DDCT-SEII	2700 euros	2021_05916
	DAE-BDEL	38 500 euros	2021_05915
Groupe de recherche d'emploi	DDCT-SEII	2700 euros	2021_05920
	DAE-BDEL	5000 euros	2021_05921
Inclusion numérique pour l'accès à l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle des femmes	DDCT-SEII	2700 euros	2021_05925
	DDCT-SPV	3500 euros	2021_05284

Un pas vers l'emploi	DDCT-SEII	5000 euros	2021_05917
Le Labo d'ADAGE	DAE-BDEL	25 000 euros	2021_05641

Article 18: une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association **DANUBE SOCIAL ET CULTUREL ADSC**, domiciliée 49 B rue du Général I Brunet 75019 Paris (PARIS ASSO 9687/dossier 2021\_08082)

Article 19 une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Melting Coop, domiciliée 13 rue de Joinville 75019 Paris (PARIS ASSO 191825 /dossier 2021\_05508)

Article 20: une subvention de 6000 euros est attribuée à l'association **FLORIMONT**, domiciliée 5-9 place Marcel Paul \_ 75014 Paris (PARIS ASSO 12706/dossier selon la répartition suivante :

Libellé de l'action	Direction et service	Montant	Dossiers
Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 14e	DAE-BDEL	4.500€	2021_06742
Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 13e	DAE-BDEL	1.500€	2021_06467

Article 21: Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**